Extraction — Programme de culture générale et expression

Brevet de technicien supérieur

Arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l’enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l’épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur.

NOR : ESRS2318552A

1. Cadre de l’arrêté

Le présent arrêté a pour objet de fixer les objectifs et contenus de l’enseignement de culture générale et expression, les compétences travaillées dans le cadre de cet enseignement et de définir l’épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur.

Les objectifs et contenus de l’enseignement de culture générale et expression sont fixés à l’annexe I du présent arrêté.

Les compétences travaillées dans le cadre de l’enseignement de culture générale et expression, au cours de la formation, sont décrites à l’annexe II du présent arrêté.

La définition de l’épreuve de culture générale et expression est fixée en annexe III du présent arrêté.

Les dispositions du présent arrêté concernant les objectifs et contenus de l’enseignement de culture générale et expression ainsi que les compétences travaillées dans le cadre de cet enseignement sont applicables pour les étudiants entrant en formation à compter de la rentrée scolaire 2023.

Les dispositions de l’arrêté du 17 janvier 2005 relatif aux objectifs, contenus de l’enseignement et référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour le BTS et de l’arrêté du 16 novembre 2006 relatif aux objectifs, contenus de l’enseignement et référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour le BTS sont abrogées à compter de la rentrée scolaire 2024.

Les dispositions relatives à la définition de l’épreuve de culture générale et expression et à la durée prévues pour cette épreuve, figurant dans l’arrêté du 17 janvier 2005 et dans l’arrêté du 16 novembre 2006 susmentionnés, sont abrogées et remplacées par la définition et la durée précisées à l’annexe III du présent arrêté à compter de la session d’examen 2025.

2. Objectifs et contenus de l’enseignement de culture générale et expression

L’enseignement du français dans les sections de techniciens supérieurs répond à deux objectifs essentiels : consolider les compétences langagières des étudiants, notamment leur aisance dans l’expression orale et écrite ; nourrir leur culture générale et humaniste. Ces deux objectifs apporteront des compétences utiles dans la vie professionnelle et favoriseront l’épanouissement des étudiants dans leur vie personnelle et citoyenne.

Culture générale

La culture générale est développée par la découverte et la lecture de tout type de textes et de documents (œuvres littéraires et artistiques, presse, essais, documents iconographiques, œuvres cinématographiques ou audiovisuelles) en relation avec les questions d’actualité rencontrées dans les médias, les productions artistiques, les lieux de débat. Elle peut se nourrir par la fréquentation de manifestations et de lieux culturels (notamment musées, expositions, monuments, etc.)

En première année, le choix des thèmes de réflexion, des textes et documents d’étude est laissé à l’initiative du professeur. Ce choix repose sur les principes suivants :

- créer une culture commune chez des étudiants arrivant d’horizons scolaires variés ;
- développer la curiosité des étudiants dans la perspective d’une culture humaniste ouverte sur les problèmes du monde contemporain (questions de société, de politique, d’éthique, d’esthétique) ;
- développer le sens de la réflexion (précision des informations et des arguments, respect de la pensée d’autrui, formation à l’expression d’un jugement personnel) en proposant des œuvres, textes et documents de qualité.

Chaque année, un thème est étudié en deuxième année. L’épreuve s’inscrit dans la perspective de ce thème renouvelé annuellement. Il fait l’objet d’une publication au BO. Cette publication comprend un intitulé, une problématique et des indications bibliographiques qui orientent et délimitent la problématique de chaque thème.

Le thème de deuxième année peut servir de cadre de référence pour le choix des thèmes étudiés en première année.

Expression

Une expression efficace à l’oral et à l’écrit suppose un bon niveau de maîtrise des compétences langagières. Les domaines de l’expression orale, en continu et en interaction, de l’écriture argumentative et créative, constituent les objectifs prioritaires. Ils ne peuvent toutefois être travaillés sans s’appuyer sur l’enrichissement des compétences de lecture ni la poursuite de l’étude de la langue (grammaire, orthographe et lexique).

Des exercices et situations d’apprentissage variés concourent donc aux objectifs prioritaires : productions écrites très régulières, personnelles et collaboratives, créatives ou argumentatives ; travaux réguliers d’enrichissement et de révision orthographique des productions écrites ; projets concourant à la mise en place de débats ou d’exposés à l’oral, en classe ou sur supports enregistrés ; articulation régulière entre travaux de lecture et travaux d’écriture ; recours régulier aux écrits de travail ; lectures variées, en classe et en autonomie, en favorisant les modalités collaboratives et de projet.

3. Compétences travaillées dans le cadre de l’enseignement

Cette annexe propose des situations permettant d’acquérir, d’exercer et d’évaluer les compétences dont la maîtrise constitue l’un des objectifs de l’enseignement du français dans les sections de techniciens supérieurs.

Ces situations ne constituent pas un catalogue exhaustif, impératif ou chronologique. Le professeur de français définit son projet pédagogique, en déterminant ses priorités et sa progression. Il prend en charge, selon les horaires dont il dispose, les exigences professionnelles propres aux sections où il enseigne et répond aux besoins recensés chez ses étudiants ou ses stagiaires.

Chaque fois que cela est possible, il veille à établir des liens entre l’enseignement qu’il dispense et les enseignements généraux et professionnels que ses étudiants reçoivent dans leur section.

Compétence travaillée	Situations et contenus associés
S’exprimer à l’oral en interaction en s’adaptant au contexte	Dans le cadre des échanges en classe, au sein de travaux en groupe, ou à la faveur de situations spécifiquement proposées (débats préparés, débats interprétatifs), l’attention est portée sur la capacité à écouter et à prendre en considération les idées et les arguments d’autrui, à formuler son approbation, ses réserves ou son désaccord, à présenter, à étayer et à nuancer une opinion personnelle.
S’exprimer à l’oral en continu en s’adaptant au contexte	En ayant recours à des modalités et supports variés afin que cet exercice, le plus fréquent possible, puisse permettre une progression, les étudiants présentent des projets conduits seuls ou en groupe : restitution d’une lecture, exposé d’une recherche sur un auteur, un thème culturel ou d’actualité, entraînements aux soutenances de rapports de stage, écoute critique de productions orales en vue d’identifier les points et facteurs d’amélioration.
Argumenter à l’écrit	Si l’argumentation écrite constitue une compétence prioritaire, toutes les situations d’écriture proposées en classe concourent à son développement, y compris celles laissant place à l’écriture créative. Peuvent être envisagés : des débats interprétatifs à l’écrit, selon les modalités et les attendus de l’essai (écriture personnelle, structurée, rendant compte d’une réflexion cohérente et nuancée, mais avec peu de contraintes formelles) ; un travail explicite et constant sur l’écart entre les codes de l’oral et ceux de l’écrit, avec des jeux de transposition de la formulation orale à la formulation écrite et inversement ; des travaux réguliers, parfois collaboratifs, d’amélioration et de révision de productions écrites ; des entraînements qui peuvent s’appuyer sur des situations professionnelles (rencontrées en stage, par exemple).
Recourir efficacement aux écrits de travail	La capacité à ressaisir rapidement à l’écrit l’essentiel d’un discours entendu ou d’un texte lu, à garder trace à l’écrit d’une réflexion en cours, à planifier un écrit ou une présentation orale, doit être travaillée de manière suivie et parfois par des activités spécifiques : comparaison entre des prises de notes individuelles pour élaborer une synthèse collective ; recours au carnet de lecture pour garder trace des livres lus ou des références et des idées rencontrées, au regard des thématiques du programme.

Comprendre et interpréter un texte	L’entraînement à la lecture et à la construction du sens est fréquent. Il prend des formes variées : échanges interprétatifs au sein de groupes et présentation d’une lecture collective à confronter avec d’autres, écrits de type analytique et écrits d’appropriation ou d’intervention, temps réguliers de lecture autonome en classe, attention portée à la langue des auteurs.
Tisser des liens entre des textes	La capacité à établir des liens judicieux entre des textes est travaillée à travers l’analyse, mais aussi par des activités de création de corpus par les étudiants ; des productions orales ou écrites rendent compte régulièrement de lectures comparées.
Développer une réflexion sur la langue pour améliorer et réviser ses productions écrites et orales	L’étude de la langue relève pleinement du champ de l’enseignement en culture générale et expression. Loin d’être un simple outil, la langue constitue une richesse : sa maîtrise est un atout professionnel et un facteur d’épanouissement personnel et d’insertion professionnelle. Des temps réguliers, même brefs, d’entraînement à la réflexion linguistique et grammaticale, éventuellement à partir de corpus issus de productions des étudiants, concourent à faire percevoir la langue comme un système et visent à renforcer les compétences langagières.
Mobiliser de manière personnelle une culture commune	Les lectures variées, conduites en classe et hors de la classe, les notes de visites, les conférences font l’objet de travaux individuels ou collectifs d’appropriation afin que les étudiants développent la capacité à convoquer des références pour enrichir leur réflexion personnelle.

4. Définition de l’épreuve de culture générale et expression à l’examen du BTS

Objectifs

L’objectif visé est de certifier l’acquisition de compétences de lecture et d’expression qui permettent au candidat de communiquer avec efficacité dans la vie courante et dans la vie professionnelle et d’adopter une posture critique, propice à la nuance et à la réflexion, face aux textes et aux discours.

L’évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- comprendre, interpréter et apprécier des textes de nature variée ;
- tisser des liens entre des connaissances acquises en cours de formation et un texte nouveau ;
- rendre compte d’une culture acquise en cours de formation ;
- raisonner, argumenter, faire part d’une opinion nuancée ;
- formuler ses idées avec clarté et précision.

Formes de l’évaluation

Ponctuelle (écrite, durée : 3 heures)

On propose deux à trois documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) choisis en référence au thème inscrit au programme de la deuxième année de STS. Chacun d’eux est daté et situé dans son contexte.

L’épreuve comporte 2 parties, d’égale importance.

Première partie : questions portant sur le corpus de textes et documents (partie notée sur 10)

Le candidat répond de manière nuancée et argumentée à des questions (entre deux et quatre), confrontant les documents et invitant à les interpréter.

Deuxième partie : essai (partie notée sur 10 points)

Deux sujets d’essai sont proposés aux candidats. Ces sujets sont en rapport avec le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS. Les candidats choisissent l’un des deux et le traitent de manière argumentée et nuancée, en s’appuyant notamment sur

leurs connaissances personnelles, sur le corpus proposé dans le sujet ainsi que sur les lectures effectuées et les contenus d'enseignement découverts en cours de « culture générale et expression ».

Contrôle en cours de formation

L'unité de français est constituée de deux situations d'évaluation de poids identique qui sont en relation avec le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS :

- en lien avec l'argumentation à l'écrit ;
- en lien avec la lecture et l'interprétation et avec la production orale en interaction.

Première situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures)

Objectif général : évaluer la capacité du candidat à argumenter à l'écrit.

Attendus : le candidat propose un texte clair, cohérent et structuré ; son texte témoigne d'une maîtrise satisfaisante de la langue écrite ; il fait preuve de nuance dans la formulation et dans l'articulation des arguments ; il sait mettre en avant un engagement personnel dans l'argumentation.

Exemple de situation : rédaction de la version finale d'un essai dont le sujet s'inscrit dans le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS, après amélioration de versions préparatoires ; prise de position dans un débat interprétatif sur un texte ou une œuvre ; justification écrite du choix d'un texte ou d'un document iconographique dans un corpus.

Deuxième situation d'évaluation (durée indicative : 1heure, dont 20 minutes d'échanges et 40 minutes de préparation)

Objectif général : évaluer les compétences de lecture et d'interaction à l'oral des candidats

Attendus : le candidat expose ses idées dans un discours clair, cohérent et structuré ; la langue choisie est adaptée au contexte ; le candidat propose un discours oral et non un écrit lu ou récité ; il fait preuve de nuances et sait mettre en avant la cohérence de sa réflexion ; le candidat sait reformuler le sens global d'un texte complexe (littéraire ou non littéraire) ; il répond à des questions sur des éléments explicites et implicites ; il sait établir des liens avec un texte lu auparavant ; il prend en compte les interventions des autres et sait y articuler les siennes ; il sait formuler son approbation et son désaccord et justifier sa position.

Exemple de situation : des candidats découvrent un texte en même temps, choisi en référence avec le thème inscrit au programme de la deuxième année de STS, et

échangent, après une lecture individuelle, entre eux et avec l’enseignant.

5. Sections non présentes comme telles dans le document source

Section attendue dans un référentiel BTS détaillé	Statut dans le fichier source fourni
Référentiel des activités professionnelles	*[Section non présente dans le document source]*
Référentiel de certification détaillé sous forme de tableau compétences / savoirs associés	*[Section non présente dans le document source]*
Savoirs et limites de savoirs	*[Section non présente dans le document source]*
Règlement d’examen complet sous forme de tableau épreuve / unité / coefficient / voies	*[Section non présente dans le document source]*

Source : Journal officiel de la République française, texte 16 sur 171, arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l’enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l’épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur.